



Ville de
Soignies

**PROGRAMME
STRATEGIQUE
TRANSVERSAL**

2019-2024



Soignies, l'audace d'une ville et de ses villages

Introduction

Le programme stratégique transversal (PST) est une **démarche de gouvernance locale pluriannuelle** qui vise à **planifier** les politiques locales en y incluant un **processus d'évaluation**.

Le PST permet de mener une réelle **programmation stratégique** qui s'appuie sur la définition d'objectifs stratégiques déclinés en objectifs opérationnels eux-mêmes concrétisés par des projets/actions.

La stratégie s'accompagne d'une planification des objectifs et/ou des actions. Le PST est conçu comme une **démarche évolutive**, qui doit faire l'objet d'une évaluation en vue d'éventuelles adaptations ou révisions en fonction de différents facteurs tels que des contraintes extérieures, des opportunités, des nouveaux besoins, des circonstances imprévues.

Une évaluation continue basée sur des indicateurs prédéfinis permettra de mesurer l'efficacité des actions au regard des objectifs et des moyens et, le cas échéant de rectifier le tir.

Le PST est un programme transversal qui a pour but de **fédérer tous les plans existants** (plan d'investissement communal, plan communal de mobilité, plan d'ancrage du logement, PCDR, etc.) dans un document définissant la politique communale pour la législature, voire au-delà ; raisons pour lesquelles, le postulat de **ne pas intégrer les missions régaliennes et actions récurrentes** bien que cela occupe 60 à 75 % du temps des agents ainsi que les plans et schémas spécifiques aux directions et services administratifs a été pris ; mais bien de **faire état de la vision stratégique** et dès lors des **nouveaux objectifs opérationnels et des actions nécessaires** pour atteindre cette vision. Les plans et autres schémas spécifiques seront mentionnés et repris in extenso en annexe du programme, transmis au Gouvernement wallon.

Le PST poursuit les objectifs suivants :

→ **Fixer un cadre**, le cap de l'action locale et du périmètre des actions et des projets pour atteindre les objectifs fixés et offrir un cadre clair pour les collaborateurs, les agents, les acteurs de terrain, les partenaires et les citoyens.

→ **Induire une nouvelle culture de gestion** communale en adoptant une démarche stratégique (déclinée en axes stratégiques, objectifs opérationnels, puis projets/actions et moyens d'action) basée sur la planification, l'évaluation et la communication.

→ **Fédérer** les différents plans et programmes existants pour leur donner une visibilité à travers le PST.

→ Permettre une vue ainsi qu'une gestion **transversale, décloisonnée, coordonnée**, voire transcommunale des projets communaux.

→ **Planifier** les ressources et prioriser les actions de façon réaliste.

→ **Elaborer** une démarche qui implique les autorités et les agents communaux et les fédère autour d'un projet.

→ **Instaurer** une meilleure communication avec la société civile et les citoyens.

Base légale

Le **décret du 19 juillet 2018** intègre le programme stratégique transversal dans le code de la démocratie locale et de la décentralisation et modifie l'arrêté royal n° 519 du 31 mars 1987 organisant la mobilité volontaire entre les membres du personnel statutaire des communes et des centres publics d'aide sociale qui ont un même ressort.

Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une **déclaration de politique** communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal.

Le conseil communal **prend acte du programme stratégique transversal**, que le collège communal lui présente, dans les six mois qui suivent la désignation des échevins ou suite à l'adoption d'une motion de méfiance concernant l'ensemble du collège communal conformément à l'article L1123-14, §1er. Au cours de cette même séance du conseil communal, le programme stratégique transversal est débattu publiquement.

Le programme stratégique transversal est un **outil de gouvernance pluriannuel** qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Le programme stratégique transversal repose sur une **collaboration** entre le collège communal et l'administration.

Le programme stratégique transversal est soumis à **une évaluation** à mi- législature et au terme de celle-ci sur base d'un **rapport d'exécution** rédigé par le comité de direction.

Le programme stratégique transversal **peut être actualisé en cours de législature** et est publié conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Il est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pour le premier programme stratégique transversal de la législature 2018-2024 le délai de six mois prévu à l'alinéa 1er est porté à **neuf mois**. La délibération du conseil communal prenant acte du programme stratégique transversal est **communiquée au gouvernement**.

Le directeur général est également chargé de la **mise en œuvre du programme stratégique transversal** et le directeur financier est **chargé d'effectuer le suivi financier** du programme stratégique transversal.

Le **comité de direction** participe à l'élaboration du programme stratégique transversal, soutient le collège communal et assure le suivi du programme stratégique transversal dans le cadre de sa mise en œuvre.

Le PST se compose de deux volets :

→ **Un volet interne** qui porte sur l'organisation interne de l'administration communale et **un volet externe** qui concerne le développement des politiques communales.

Le PST prévoit des objectifs stratégiques qui se déclinent en objectifs opérationnels qui eux-mêmes se concrétisent en projets et actions.

L'objectif stratégique se définit sur le registre de « **L'ETRE** » : que voulons-nous être dans 6 ans ? C'est un objectif qui se veut à long terme (une législature) et qui définit la vision des autorités politiques.

L'objectif opérationnel se définit sur le registre du « **FAIRE** » : que voulons-nous faire ? » Il s'agit donc de définir des projets permettant de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques. Plusieurs objectifs opérationnels peuvent décliner l'objectif stratégique.

L'action se définit sur le registre du « **COMMENT** » : qui va faire quoi, quand et avec quels moyens ? Plusieurs actions déclinent un objectif opérationnel.

→ Ces projets et actions sont engagés en prenant en considération les moyens disponibles, qu'ils soient humains ou financiers.

Méthodologie utilisée

Afin d'élaborer le programme de cette nouvelle législature, le **comité de direction**, véritable cheville ouvrière, s'est basé d'une part sur la déclaration de politique communale et d'autre part sur le bilan du précédent programme 2013-2018.

En son sein, un comité de pilotage a été constitué en vue de collationner les données rédigées par les directions et discutées au cours de plus d'une trentaine de réunions. Une évaluation du PST précédent (2013-2018) et une analyse des différents points mentionnés dans la déclaration de politique communale ont permis de dresser un nouveau programme, qui a été ensuite évoqué avec le Collège communal à plusieurs reprises.

Les objectifs opérationnels et les actions se veulent Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes et Temporellement définis c'est-à-dire **SMART**. Les actions servent l'objectif opérationnel (en constituer le cheminement) et peuvent contenir différentes étapes ou sous – actions. Elles ont un degré de finalisation différent en fonction de leur planification.

En matière d'évaluation, des indicateurs sont à définir et seront de 3 types :

- 1/ Indicateur de suivi des actions (statut de l'action, taux d'avancement, santé de l'action (élément bloquant)

- 2/ Indicateur de réalisation = Où est-on dans la réalisation de l'action

- 3/ Indicateur de résultat pour les objectifs opérationnels = mesure l'impact des actions mises en œuvre : où est-on dans l'atteinte de l'objectif.

Le PST étant maintenant structuré, il est temps de le faire vivre.

Un outil de pilotage, l'application **Wanapp**, a été mis au point afin de pouvoir gérer administrativement l'ensemble du projet et de permettre aux chefs de service d'avoir un vue transversale sur l'état d'avancement des projets.

Cet outil opérationnel permettra aux différentes directions de l'administration communale de mettre en œuvre les actions du PST, de les piloter de manière transversale, mais également de les actualiser en cas de besoin (événement extérieur, évaluation, etc.).

En résumé, le PST comprend

2 volets (un externe et un interne)

13 objectifs stratégiques (10 externes et 3 internes)

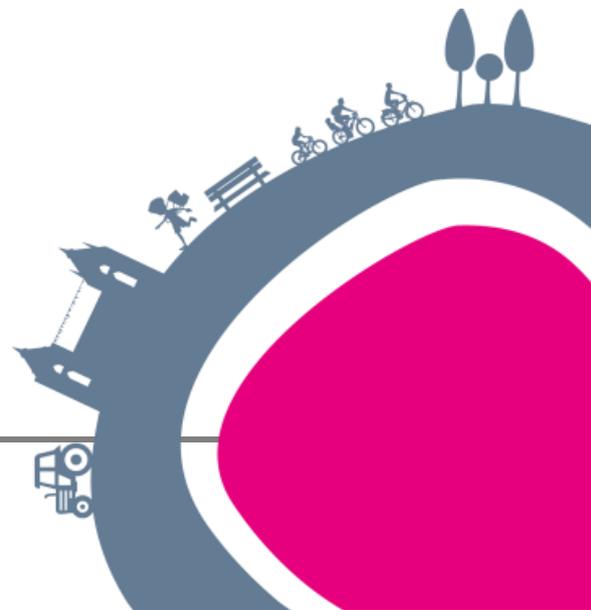
44 objectifs opérationnels (33 externes et 11 internes)

268 actions (199 externes et 69 internes)

Olivier MAILLET
Directeur Général

Place Verte, 32 à 7060 SOIGNIES
olivier.maillet@soignies.be

VOLET EXTERNE



PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

Volet externe : Développement des politiques communales.

Objectif stratégique 1 : Etre une entité qui favorise la création d'emplois et d'activités économiques durables, notamment au travers de la mise en œuvre du plan global de l'ADL.

Objectif opérationnel 1.1 : Favoriser un développement commercial harmonieux du territoire (ville et villages) par le renforcement de l'attractivité du centre-ville et par la promotion du commerce de proximité.

1. **Action** : Lutter contre les bâtiments inoccupés, les cellules vides et les étages vides au-dessus des commerces en centre-ville, notamment par la mise en place d'incitants positifs (magasins éphémères, etc.)
2. **Action** : Développer la maternité commerciale pour permettre aux porteurs de projets de créer leur activité dans des conditions favorables.
3. **Action** : Créer une liaison piétonne entre la rue de Mons et l'arrière de l'ancien AD DELHAIZE.
4. **Action** : Accentuer le soutien logistique et administratif aux associations de commerçants pour leur permettre d'agir efficacement.
5. **Action** : Soutenir la réimplantation de commerces locaux à l'intérieur des quartiers et des villages.

Objectif opérationnel 1.2 : Développer l'économie sociale et circulaire ainsi que les circuits courts sur l'ensemble de l'entité.

6. **Action** : Développer la « Halle aux saveurs », en assurer son attractivité et sa promotion.
7. **Action** : Soutenir le développement des circuits courts, notamment par la création d'un label ou d'une appellation « Produits du terroir sonégien ».
8. **Action** : Créer une plateforme web interactive « sonégienne » regroupant toutes les informations utiles pour les commerces et les entreprises (marchés public, travaux, mobilité, emplois).
9. **Action** : Poursuivre les actions relatives au commerce équitable.
10. **Action** : Encourager le développement de projets en économie sociale, collaborative et circulaire, dont le soutien à l'essor de la ressourcerie « L'Envol » et des « repair cafés ».
11. **Action** : Accompagner le secteur non marchand local.
12. **Action** : Développer des outils permettant aux citoyen.ne.s de trouver facilement les producteurs locaux situés près de chez eux (fléchage, brochure, site Internet de la Ville, etc.).
13. **Action** : Tenter au maximum d'intégrer des clauses spécifiques dans les marchés publics de la Ville et du CPAS pour donner la priorité aux agriculteurs et producteurs locaux et former ces derniers aux procédures de marchés publics.

Objectif opérationnel 1.3 : Offrir un accueil de qualité à tout investisseur désireux s’implanter sur l’entité et un accompagnement adapté pour le bon développement des activités économiques en général.

14. **Action** : Renforcer les mesures en faveur de l’accueil des nouveaux investisseurs.
15. **Action** : Faciliter le dialogue entre les entreprises et les opérateurs de formation pour identifier les formations créatrices d’emplois sur l’entité.
16. **Action** : Rénover, en partenariat avec l’IDEA, l’ancienne partie du zoning (pistes cyclables, arbres, etc.).

Objectif opérationnel 1.4 : Soutenir et promouvoir les fleurons de l’entité, en particulier la pierre bleue.

17. **Action** : Pérenniser le projet "Objectif Blue Stone" par la mise sur pied d’actions visant l’attractivité de la pierre bleue et la diversification du secteur.
18. **Action** : Renforcer, par une collaboration accrue avec le monde du design, les utilisations innovantes et créatives du matériau qu’est la pierre bleue.
19. **Action** : Perpétuer les collaborations entre les acteurs du secteur de la pierre bleue et ceux du secteur de la recherche dans le cadre de la valorisation des « déchets » carriers.

Objectif stratégique 2 : Etre une entité éco-sociale qui garantit un cadre de vie de qualité sur tout son territoire.

Objectif opérationnel 2.1 : Améliorer la propreté sur le territoire de l’entité.

20. **Action** : Rédiger un Plan Local Propreté en vue de lutter contre les incivilités environnementales et les dépôts sauvages (jets de déchets, dépôts et incinération de déchets interdits, bruits intempestifs, etc.).
21. **Action** : Finaliser, en collaboration avec Hygea, l’extension du parc à conteneurs.
22. **Action** : Favoriser le compostage individuel ou collectif en collaboration avec HYGEA.
23. **Action** : Renforcer les actions de sensibilisation à la propreté, surtout vers les enfants.
24. **Action** : Développer des actions avec les contrats de rivière Senne et Haine, entre autres pour améliorer la masse des eaux, et prévoir une sensibilisation à cette thématique.
25. **Action** : Travailler avec IDEA et la SPGE pour améliorer l’égouttage et la préservation des eaux via les dossiers PICS.
26. **Action** : Acquérir un programme communal centralisé de gestion des plaintes pour assurer un suivi rapide des demandes des habitant.e.s grâce à celui-ci.
27. **Action** : Cartographier les zones de l’entité et identifier un périmètre d’action pour chaque éco-cantonnier.
28. **Action** : Pérenniser et renforcer les éco-cantonniers dans les villages et les quartiers.

Objectif opérationnel 2.2 : Offrir un cadre de vie de qualité à tou.te.s les habitant.e.s, en ville ou à la campagne, et assurer une gestion parcimonieuse du sol.

29. **Action** : Développer un projet de rénovation urbaine afin de rénover notre centre-ville, notamment via l'obtention de subsides.
30. **Action** : Imposer aux promoteurs d'investir dans des infrastructures publiques (aires de jeux, parcs, etc.) pour tout projet immobilier initié sur l'entité (notamment via les charges d'urbanisme).
31. **Action** : Poursuivre l'aménagement d'espaces publics accueillants et conviviaux (mobilier urbain, bancs publics, liaisons cyclo-piétonnes, etc.).
32. **Action** : Être attentif à la préservation des terres agricoles et du caractère rural de l'entité.
33. **Action** : Poursuivre la mise en œuvre du schéma de développement communal.
34. **Action** : Etudier la réhabilitation de bâtiments à vocation publique afin d'y mener des services publics.
35. **Action** : Créer une charte urbanistique pour construire à Soignies en y reprenant les attentes de la Ville.
36. **Action** : Poursuivre les investissements pour rénover et aménager les voiries, trottoirs, pistes cyclables et égouttages sur l'ensemble du territoire, notamment au travers du Plan d'Investissement Communal subsidié (PIC).
37. **Action** : Poursuivre l'embellissement de la Ville, avec en particulier l'aménagement de la Place des Carrières, et l'étude des projets de la Grand Place et de la Place du Millénaire, éventuellement sur base d'un appel à projet innovant.
38. **Action** : Rénover la Maison de Village de Casteau.
39. **Action** : Etudier la rénovation de la Maison de Village d'Horrues.
40. **Action** : Assurer une meilleure coordination des travaux pour réduire au maximum leur durée et leur fréquence et améliorer l'information au public notamment sur le site web de la Ville.

Objectif opérationnel 2.3 : Accorder une attention particulière à la préservation de l'environnement et à la protection de la nature.

41. **Action** : Encourager et accompagner l'ensemble des écoles dans une démarche de respect de la nature (objectif « zéro déchet », mini-agriculture, environnement, citoyenneté, etc.).
42. **Action** : Etudier la valorisation des effluents agricoles, des déchets de la commune et des entreprises de jardinage.
43. **Action** : Tendre vers une Ville « zéro déchet » en accompagnant les citoyens dans leurs démarches.
44. **Action** : Mettre en œuvre un Plan Communal de Développement de la Nature.
45. **Action** : Mettre en œuvre des plans d'accueil pour la biodiversité.
46. **Action** : Embellir notre entité par le fleurissement, la végétalisation urbaine et la poursuite de la gestion différenciée des espaces verts.
47. **Action** : Renforcer la présence de la nature dans l'entité par le biais d'actions concrètes et participatives.
48. **Action** : Aménager l'étang de la Cafenièrre pour y favoriser la pêche et les promenades.
49. **Action** : Soutenir et développer des initiatives de « Réparer plutôt que jeter » (Repair café, ressourcerie, plate-forme d'échange, etc.).
50. **Action** : Poursuivre la lutte contre les inondations via la construction de bassins de rétention d'eau, le curage des fossés et une attention accrue aux questions liées à la rétention naturelle des eaux pour tout nouveau projet d'urbanisation.
51. **Action** : Sensibiliser les agriculteurs concernés par les coulées boueuses à l'aménagement de dispositifs adaptés (bandes enherbées, etc.).

Objectif opérationnel 2.4 : Permettre aux générations actuelles et futures d'accéder à un logement de qualité.

52. **Action** : Renforcer l'offre de logements à loyers modérés via le Plan Quinquénaire du logement, la société publique Haute Senne Logement, l'Agence Immobilière Sociale (AIS) ou tout autre dispositif, en veillant à préserver la mixité sociale sur l'ensemble du territoire.
53. **Action** : Créer des logements d'urgence / de transit, notamment pour les personnes en grande difficulté, les femmes victimes de violences conjugales, les personnes victimes d'un incendie, etc.
54. **Action** : Faciliter des formes collectives de logement comme la colocation, les coopératives de logements, les « Community Land Trust » ou encore les logements intergénérationnels.
55. **Action** : Lutter contre les habitations inoccupées et poursuivre une politique de logements de qualité.
56. **Action** : Encourager la rénovation et l'isolation des logements.

Objectif opérationnel 2.5 : Devenir une ville modèle en matière de développement durable.

57. **Action** : Poursuivre la mise en œuvre du PAEDC avec pour objectif la neutralité énergétique à l'horizon 2050.

Objectif stratégique 3 : Etre une entité qui garantit l'épanouissement des enfants et des jeunes, à l'école et en dehors.

Objectif opérationnel 3.1 : Maintenir un enseignement de qualité dans l'enseignement communal fondamental, dans l'enseignement secondaire spécialisé ainsi qu'à l'Académie.

58. **Action** : Favoriser une pédagogie respectueuse des différences et des rythmes d'apprentissages individuels en renouvelant le projet d'établissement.
59. **Action** : Assurer des chances égales de réussite à tous les enfants, quels que soient leurs besoins.
60. **Action** : Intégrer et utiliser de manière responsable les nouvelles technologies en classe (Wifi, acquisition de matériel informatique, formation des enseignants, etc.).
61. **Action** : Favoriser l'apprentissage des valeurs citoyennes et démocratiques.
62. **Action** : Promouvoir l'école comme lieu d'accès à des pratiques culturelles et artistiques en partenariat avec l'Académie, la bibliothèque et les opérateurs culturels.
63. **Action** : Veiller à une alimentation variée, saine et équilibrée dans les écoles et favoriser les échanges avec les producteurs locaux.
64. **Action** : Réaliser des plans de pilotage adaptés aux spécificités de chaque établissement scolaire.
65. **Action** : Encourager les achats groupés de fournitures scolaires en partenariat avec les commerces locaux.
66. **Action** : Soutenir la création d'associations de parents, acteurs essentiels dans la vie associative d'une école.

67. **Action** : Développer les partenariats avec le monde professionnel local et supra-local.
68. **Action** : Proposer un accès à la formation artistique pour tous.
69. **Action** : Promouvoir l'enseignement artistique de notre Académie et accroître les collaborations entre les écoles communales et l'Académie.
70. **Action** : Envisager l'adaptation de la capacité d'accueil scolaire pour répondre aux réalités démographiques.
71. **Action** : Favoriser et privilégier les collaborations entre tous les établissements scolaires sonégiens.

Objectif opérationnel 3.2 : Assurer, développer et enrichir l'accueil extrascolaire et la politique de la petite-enfance.

72. **Action** : Informer la population concernant les activités extrascolaires, les milieux d'accueil et les stages.
73. **Action** : Créer des zones ludiques et de rencontre en créant une plaine de jeux dans chaque village ou quartier de Soignies et donner la parole aux enfants lors de l'installation ou la rénovation d'espaces de jeux.
74. **Action** : Anticiper les besoins en accueil de la petite enfance.
75. **Action** : Anticiper les besoins en activités extrascolaires.
76. **Action** : Favoriser les échanges et donner la parole aux acteurs actifs dans le domaine de l'accueil extrascolaire et aux enfants.

Objectif opérationnel 3.3 : Garantir un encadrement de qualité pour la jeunesse.

77. **Action** : Renforcer et soutenir le réseau de partenaires agissant en faveur de la jeunesse (Maisons de Villages, Maisons de Jeunesse, etc.).
78. **Action** : Organiser des plaines et des stages à prix accessibles.
79. **Action** : Mettre en place un Conseil consultatif de la jeunesse.
80. **Action** : Maintenir un Conseil communal des enfants.

Objectif stratégique 4 : Etre une entité offrant une mobilité douce, aisée et sécurisée.

Objectif opérationnel 4.1 : Mettre en place une stratégie globale de mobilité et de sécurité routière.

81. **Action** : Mettre à jour le Plan communal de mobilité.
82. **Action** : Étudier la possibilité de créer un accès entre la Chaussée du Roeulx et le quartier des Carrières.
83. **Action** : Développer un plan global et transversal de contrôle et de lutte contre les excès de vitesse sur tout le territoire de l'entité, via notamment des aménagements routiers.

Objectif opérationnel 4.3 : Favoriser la mobilité douce et les changements de comportements pour des modes de transports durables.

84. **Action** : Négocier avec la TEC en vue de renforcer l'offre de bus dans les Villages (au quotidien et/ou lors des festivités locales).
85. **Action** : Étudier la mise sur pied de navettes entre le centre-ville et les Villages certains jours et à certaines heures.
86. **Action** : Développer le covoiturage et organiser un système de véhicules à partager.
87. **Action** : Encourager les déplacements cyclables dans l'entité par la mise à disposition de vélos et le développement du réseau cyclable.
88. **Action** : Encourager les déplacements cyclables dans l'entité par la mise en œuvre d'un projet pédagogique et la promotion de celui-ci :
89. **Action** : Prolonger les tronçons du Ravel et les liaisons cyclo-piétonnes entre les villages et le centre-ville et améliorer les pistes cyclables pour renforcer la sécurité des usagers.
90. **Action** : Etudier le réaménagement du Boulevard Roosevelt en collaboration avec le SPW notamment pour augmenter le nombre de places de parking et améliorer la place consacrée aux usagers faibles (piétons, cyclistes) et aux riverains.
91. **Action** : Etudier la possibilité de s'intégrer au projet de Centrale de mobilité d'une structure déjà existante au niveau supra-communal.
92. **Action** : Doter la commune d'un plan pédestre via la cartographie, le jalonnement et l'entretien des sentiers de l'entité.

Objectif opérationnel 4.4 : Poursuivre la politique de stationnement permettant de faciliter l'accès au centre-ville et à ses services.

93. **Action** : Optimiser l'offre/demande de parkings en centre-ville et autour de la gare pour faciliter l'accès aux commerces et aux services.
94. **Action** : Etudier la mise en place des parkings de dissuasion, en adéquation avec le PCM.
95. **Action** : Prévoir une signalétique adaptée et visible des parkings.

Objectif stratégique 5 : Etre une entité attractive qui maintient, développe et met en avant son caractère rural.

Objectif opérationnel 5.1 : Inscrire l'entité dans une politique de développement rural.

96. **Action** : Mettre à jour le programme Communal de Développement Rural (PCDR).
97. **Action** : Créer une commission consultative agricole afin de renforcer le dialogue et les partenariats entre les agriculteurs et les autorités communales.
98. **Action** : Redynamiser la foire agricole.
99. **Action** : Promouvoir l'usage du cheval de trait dans l'entité.
100. **Action** : Mettre sur pied une Charte « Commune paysanne » à laquelle tout.e nouvel.le habitant.e sera invité.e à adhérer.

101. **Action** : Soutenir la création de coopératives agricoles pour encourager les producteurs locaux et faciliter l'accès des habitant.e.s à des produits de qualité.
102. **Action** : Soutenir la création d'un « Hall relais agricole » pour les petits producteurs afin de mutualiser leurs efforts.
103. **Action** : Accentuer la collaboration entre l'Office du Tourisme et les producteurs locaux.

Objectif opérationnel 5.2 : Garantir le bien-être animal.

104. **Action** : Encourager la stérilisation des chats errants via des conventions avec les vétérinaires locaux.
105. **Action** : Informer les citoyen.ne.s sur les gestes simples en cas de maltraitance via le site Internet de la Ville (contacts, refuges pouvant accueillir les animaux, etc.).
106. **Action** : Soutenir les refuges et structures d'accueil des animaux situés sur l'entité.

Objectif stratégique 6 : Etre une entité qui vit et qui bouge.

Objectif opérationnel 6.1 : Soutenir et promouvoir la vie associative sur l'ensemble de l'entité.

107. **Action** : Créer un échevinat des associations et mettre en place un guichet unique pour répondre de manière plus simple et plus rapide aux demandes concernant les associations locales.
108. **Action** : Mettre à disposition un local de réunions et d'activités pour les associations.
109. **Action** : Intensifier la politique de mise à disposition de l'ensemble des locaux communaux disponibles (Ville, CPAS, écoles, maisons de village, etc.).
110. **Action** : Créer une cérémonie annuelle de remise des « mérites sonégiens » dans diverses catégories (sportive, culturelle, économique, sociale, etc.).

Objectif opérationnel 6.2 : Impliquer les habitant.e.s dans la vie culturelle de la cité et développer des lieux et des moments de création et de rencontre.

111. **Action** : Mettre en œuvre le contrat-programme 2020-2024 du Centre culturel.
112. **Action** : Créer un pôle socio-culturel et éducatif regroupant la bibliothèque, l'espace public numérique, la ludothèque, une partie de l'Académie et une salle d'exposition.
113. **Action** : Réaliser un répertoire des artistes régionaux et des associations culturelles locales et garantir leur promotion lors des divers événements de l'entité afin qu'ils puissent rencontrer un public plus large.
114. **Action** : Favoriser le dialogue citoyen concernant la programmation culturelle de la Ville, au travers du Conseil d'orientation du Centre culturel.
115. **Action** : Maintenir l'offre de prix réduits pour les publics défavorisés (Article 27).
116. **Action** : Créer une librairie éphémère au cœur d'espaces verts avec du mobilier urbain, en collaboration avec la bibliothèque communale.
117. **Action** : Développer le tourisme mémoriel.
118. **Action** : Favoriser la littératie numérique, en partenariat avec la bibliothèque et le service informatique communal.

Objectif opérationnel 6.3 : Maintenir et renforcer l'offre sportive dans sa dimension pour tous.

- 119. **Action** : Poursuivre les investissements en infrastructures sportives (hall omnisports, piscine, etc.) pour répondre à la demande des nombreux clubs sportifs sur l'entité.
- 120. **Action** : Créer un « bike park » ou un « skate park » dans l'entité.
- 121. **Action** : Rénover l' « agoraspace » du Parc Pater et étudier la création de nouveaux espaces multisports dans les villages ou les quartiers.
- 122. **Action** : Poursuivre la rénovation et l'aménagement du Parc Pater (terrain de basket, dojo, parc, etc.).
- 123. **Action** : Maintenir l'offre d'activités sportives mises en place par la Ville et pour tous les publics, tels que GymSana, handisport, « Je cours pour ma force, le Challenge jogging sonégien ou encore les stages sportifs.
- 124. **Action** : Soutenir le fonctionnement des clubs sportifs de l'entité.
- 125. **Action** : Mettre en place des compétitions interscolaires en vue de renforcer les échanges entre les écoles.

Objectif opérationnel 6.4 : Favoriser la réappropriation de l'espace public par la population dans une dynamique festive.

- 126. **Action** : Poursuivre les projections de cinéma en plein air en centre-ville et dans les villages.
- 127. **Action** : Mettre sur pied un « quartier d'été » durant une partie des vacances scolaires, en partenariat avec le secteur associatif.
- 128. **Action** : Poursuivre le soutien à l'organisation des 5 Grands événements de Soignies (Pentecôte, Foire agricole, Août en éclats, Simpélourd, Féeries).
- 129. **Action** : Poursuivre le soutien au folklore local dans les quartiers, les villages et à Soignies.
- 130. **Action** : Etablir un cadastre des lieux privés et publics, gratuits ou payants (avec conditions d'occupation des lieux, contacts, etc.) où des citoyen.ne.s peuvent se retrouver.

Objectif stratégique 7 : Etre une entité qui garantit l'égalité des chances et soutient les personnes en difficulté.

Objectif opérationnel 7.1 : Informer et garantir à tou.te.s les citoyen.ne.s l'accès aux droits fondamentaux.

- 131. **Action** : Mettre en œuvre le Plan de Cohésion Sociale, notamment en développant le travail des acteurs sociaux dans les quartiers en collaboration avec les associations locales.
- 132. **Action** : Maintenir et développer l'aide sociale complète proposée par le CPAS (mécanismes des « articles 60 et 61 », insertion professionnelle, aides à domicile, aides juridiques, logement, etc.), visant l'accès de tout.e citoyen.ne aux droits fondamentaux et à une vie digne.
- 133. **Action** : Organiser l'opération « Été solidaire » en synergie avec le CPAS.
- 134. **Action** : Maintenir un soutien au dépannage alimentaire.
- 135. **Action** : Communiquer sur le soutien que peut apporter le CPAS afin de mieux informer la population sur ses droits sociaux.
- 136. **Action** : Intensifier les actions de prévention du surendettement.

137. **Action** : Soutenir les initiatives telles que les magasins coopératifs ou épiceries sociales afin de faciliter l'accès à la nourriture saine.

Objectif opérationnel 7.2 : Promouvoir la santé sur le plan local.

138. **Action** : Défendre et soutenir le développement du Centre Hospitalier Régional (CHR) en tant qu'hôpital de qualité et de proximité.
139. **Action** : Informer et promouvoir les formations de base en premiers secours auprès de la population (écoles, mouvements de jeunesse, etc.).
140. **Action** : Mettre sur pied une plateforme d'échanges rassemblant le CPAS et les acteurs de la première ligne de soins.
141. **Action** : Mettre en place une dynamique de promotion de la santé au niveau local, en collaboration avec le CHR.

Objectif opérationnel 7.3 : Garantir le bien-être des seniors.

142. **Action** : Développer des projets intergénérationnels en lien avec les maisons de repos et les écoles sonégiennes et valoriser l'expérience de nos seniors dans la vie communale.
143. **Action** : Maintenir le Conseil des Aînés et des Moins Valides.
144. **Action** : Développer toutes les aides permettant à nos aînés de rester le plus longtemps possible à domicile, tout en luttant contre leur isolement.
145. **Action** : Maintenir le service administratif à domicile pour les personnes ne sachant pas ou plus se déplacer.

Objectif opérationnel 7.4 : Soutenir le bien-être des personnes en situation de handicap.

146. **Action** : Travailler l'intégration des personnes handicapées avec les services compétents (AVIQ, services d'accompagnement) et poursuivre la mise en œuvre des principes de la Charte Communale de l'Intégration de la Personne Handicapée proposés par l'Association Socialiste de la Personne Handicapée afin de conserver le titre de Ville Handycity.
147. **Action** : Poursuivre la remise à niveau des trottoirs et traversées du centre-ville et de l'espace public afin de les rendre accessibles aux PMR.
148. **Action** : Prévoir des emplacements de parking réservés aux PMR lors des grands événements.

Objectif opérationnel 7.5 : Lutter quotidiennement contre les discriminations et les intolérances de toutes sortes.

149. **Action** : Développer des actions et animations multiculturelles et de rapprochement interculturel avec les services sociaux, le milieu associatif et le Plan de Cohésion Sociale (ateliers d'échanges culinaires, parentalité, législation belge, pratiques locales et nationales, etc.) visant à l'intégration.
150. **Action** : Maintenir et développer la collaboration avec les centres d'accueil et d'intégration des populations étrangères.
151. **Action** : En partenariat avec le Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre (CÉRAIC), le service « Etrangers » de la Ville, le Plan de Cohésion Sociale, le milieu associatif (alphabétisation, hébergements, etc.) et le CPAS (service des étrangers et service d'insertion sociale), réfléchir à la mise à disposition d'un lieu d'accueil, notamment pour les primo-arrivants.
152. **Action** : Poursuivre la mise en œuvre de la Charte de l'Égalité des Chances.

Objectif stratégique 8 : Etre une entité qui valorise ses atouts, à la fois du tourisme, du patrimoine et du folklore.

Objectif opérationnel 8.1 : Promouvoir et valoriser les multiples atouts de l'entité via une large offre touristique.

- 153. **Action** : Développer un produit touristique Soignies « Ville millénaire » ainsi qu'une offre touristique sur le Pôle de la Pierre Bleue répondant à la poursuite de l'Objectif Blue Stone.
- 154. **Action** : Créer différentes offres touristiques pour Soignies et ses villages : une offre propre aux villages de Soignies, un « séjour d'1 ou 2 journée(s) à Soignies » et « Une journée sonégienne » à destination des touristes externes à Soignies (offre en car, avec hôtels).
- 155. **Action** : Créer des liens durables entre les écoles et l'Office du tourisme pour organiser des visites annuelles de Soignies et de ses monuments.
- 156. **Action** : Former des guides selon les thématiques présentées.
- 157. **Action** : Mettre sur pied un système interactif pour visiter la ville et les villages.
- 158. **Action** : Soutenir le développement du secteur Horeca, des gîtes et des chambres d'hôtes.
- 159. **Action** : Réaménager l'Office du Tourisme afin de répondre aux fonctions premières du service et aux attentes des touristes.
- 160. **Action** : Faire la promotion de l'Office Communal du Tourisme à l'extérieur de la ville.
- 161. **Action** : Développer des synergies avec les acteurs locaux (Musée du chapitre, Collégiale, secteur de la pierre bleue, cercle archéologique, château de Louvignies, etc.), avec la Maison du Tourisme des Parcs et Canaux ainsi qu'avec la Maison du Tourisme de Mons.

Objectif opérationnel 8.2 : Développer l'éco-tourisme sonégien en collaboration avec les acteurs locaux en tenant compte des spécificités du milieu et du patrimoine naturels.

- 162. **Action** : Mener une réflexion autour du site de la Motte de la Carrière du Hainaut (rue de Neufvilles), qui offre de multiples possibilités de développements environnementaux, pédagogiques et touristiques.
- 163. **Action** : Organiser des formations sur l'éco-tourisme à destination des guides.
- 164. **Action** : Promouvoir le tourisme vert local via les sites naturels, les parcs et les jardins communaux et au travers de panneaux explicatifs, de balades guidées nature en vélo ou à pied.

Objectif opérationnel 8.3 : Mettre en valeur notre patrimoine bâti via la préservation, la restauration et la promotion de celui-ci.

- 165. **Action** : Poursuivre les dossiers de rénovation en cours et les études de préservation de la Collégiale Saint-Vincent.
- 166. **Action** : Promouvoir la Collégiale Saint-Vincent.
- 167. **Action** : Poursuivre la rénovation et la préservation du Modern Hôtel pour en faire un lieu d'attrait touristique.
- 168. **Action** : Négocier une collaboration avec le Musée Horta pour promouvoir le Modern Hôtel.

169. **Action** : Préserver et promouvoir le Vieux cimetière (parc et chapelle) : restauration des stèles en partenariat avec le Pole de la Pierre Bleue, classement du mur comme monument, aménagement du terrain, etc.
170. **Action** : Préserver et promouvoir la Maison des Archers.
171. **Action** : Préserver et promouvoir la Chapelle Saint-Roch.
172. **Action** : Conformément au code du patrimoine, réaliser un inventaire des bâtiments d'intérêt patrimonial.
173. **Action** : Communiquer sur les aides que les propriétaires peuvent obtenir pour la protection de leur patrimoine bâti classé, notamment via des conférences avec des facilitateurs.
174. **Action** : Restaurer et promouvoir le Petit Patrimoine Populaire Wallon de l'entité.

Objectif stratégique 9 : Etre une entité qui garantit la sécurité de ses citoyen.ne.s sur l'ensemble de son territoire.

Objectif opérationnel 9.1 : Préserver le sentiment de sécurité et lutter contre les incivilités.

175. **Action** : Maintenir les investissements dans la Zone de police pour garantir la présence des policiers sur le terrain, notamment les agents de quartier.
176. **Action** : Négocier avec la Zone de Secours Hainaut Centre pour maintenir une caserne de pompier et un service ambulance de qualité pour les citoyen.ne.s.
177. **Action** : Solliciter des subsides du fédéral et de la Région wallonne en matière de prévention afin de pouvoir augmenter le nombre de gardiens de la paix et d'agents constatateurs en vue de lutter contre les incivilités.
178. **Action** : Créer un lieu d'accueil et d'accompagnement de première ligne pour les victimes de violences intrafamiliales et créer des synergies entre tous les acteurs de terrain avec pour objectifs la prévention, le soutien, la prise en charge et un meilleur suivi judiciaire des victimes de violences intrafamiliales, du sexisme dans l'espace public et de toute forme de violence/discrimination.
179. **Action** : Etudier le placement de caméras aux endroits sensibles et dans le respect de la vie privée.
180. **Action** : Sensibiliser les jeunes à la nocivité des drogues par l'organisation d'actions directement dans les écoles.
181. **Action** : Intensifier les campagnes de sensibilisation de lutte contre les incivilités avec des actions telles que la semaine de la propreté, la distribution de sacs pour déjections canines, etc.
182. **Action** : Développer et mettre à jour la planification d'urgence au niveau local ainsi qu'une politique de gestion de crise.
183. **Action** : Poursuivre les réunions de sécurité en amont des différents événements communaux.
184. **Action** : Développer un travail pluridisciplinaire (services sociaux, service environnement, gardiens de la paix, police et Société d'habitations sociales) dans les quartiers plus sensibles en terme de convivialité et de mentalité : actions propreté, citoyenneté, fête des voisins et animations de quartier, amélioration et aménagement des lieux (mobilier urbain, espaces verts, etc.), solidarité, coresponsabilité et respect entre voisins.
185. **Action** : Collaborer avec les services de techno-prévention.

186. **Action:** Créer un guide local de la citoyenneté afin de sensibiliser la population au respect du civisme, aux règles prévues dans le règlement de police, et à la lutte contre le racisme, le sexisme et le populisme.
187. **Action :** Poursuivre le projet de plateforme de sécurité qui regroupe l'ensemble des parties prenantes (police, écoles, PCS, maisons des jeunes, gardiens de la paix, CPAS...).
188. **Action :** Mettre en place un outil de suivi des visites de contrôle et de certification pour une bonne gestion de la politique de prévention incendie.

Objectif stratégique 10 : Etre une administration communale moderne proposant des services de qualité accessibles à tous et dans laquelle la transparence, la démocratie locale et la participation citoyenne se retrouvent au cœur de chaque projet.

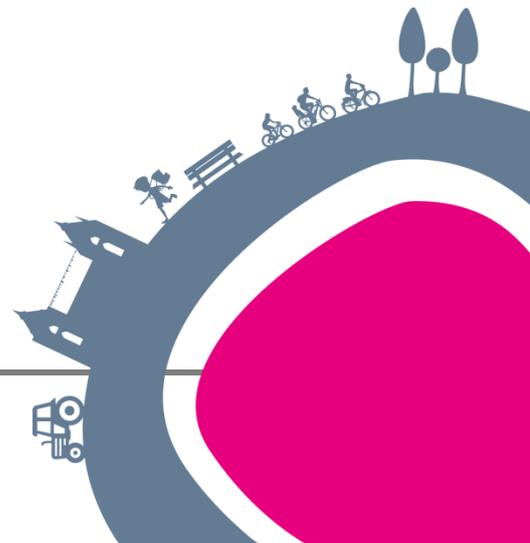
Objectif opérationnel 10.1 : Développer des outils modernes et efficaces afin d'améliorer le service au citoyen.

189. **Action :** Offrir un site internet performant et en phase avec l'évolution des nouvelles technologies.
190. **Action :** Développer un guichet électronique moderne et efficace qui permettrait de simplifier au maximum les démarches administratives pour les citoyen.ne.s, comme pour l'administration, tout en veillant à préserver l'emploi.
191. **Action :** Identifier les zones pertinentes de l'entité et y installer du Wifi gratuit.
192. **Action :** Améliorer la qualité de l'accueil des citoyen.ne.s, en accordant une attention particulière aux personnes à mobilité réduite.

Objectif opérationnel 10.2 : Renforcer la participation citoyenne.

193. **Action :** Assurer la présence de la Ville de Soignies sur les réseaux sociaux afin de pouvoir communiquer rapidement et en toute transparence, mais aussi générer des interactions entre les citoyens, nécessaires au développement de la démocratie locale et développer des outils de communication modernes destinés à encourager et faciliter la participation citoyenne dans la vie locale (information, rencontres, consultations,...).
194. **Action :** Intensifier les rencontres participatives pour encourager l'implication des citoyen.ne.s dans la vie locale en offrant la possibilité de financer certains projets.
195. **Action :** Organiser une information de la population concernée pour tout projet important initié par la Ville.
196. **Action :** Renforcer la promotion des initiatives existantes en matière de participation citoyenne, telles que le PCDR, la CCATM, le CC des enfants, le CC de la Jeunesse, le CC des aînés, etc.
197. **Action :** Evaluer la faisabilité et les possibilités de vulgariser les Conseils commuanux auprès de la population.
198. **Action :** Présenter le PST en début, mi-mandat et fin de mandat afin d'informer les citoyen.ne.s des objectifs de la ville et de leur évaluation en toute transparence.
199. **Action :** Publier sur le site de la ville l'ensemble des mandats attribués par la ville de Soignies ainsi que l'ensemble des subsides octroyés par la ville.

VOLET INTERNE



PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

Volet interne : Organisation interne de l'administration communale.

Objectif stratégique 1 : Bien être pour être une administration moderne qui offre des services de qualité et un cadre de travail agréable à ses agents.

Objectif opérationnel 1.1 : Recruter, former, informer et motiver.

1. **Action** : En fonction du volet externe du PST et dans la limite des moyens budgétaires disponibles, actualiser les besoins en matière de personnel afin de concrétiser les actions (adapter les cadres, procéder aux engagements de contractuels et de statutaires, faire évoluer l'organigramme et réorganiser structurellement et physiquement les services en fonction).
2. **Action** : Pour toute fonction, définir et/ou mettre à jour un profil de fonction clair et précis.
3. **Action** : Continuer à mettre en place des conditions de recrutement objectives au service des besoins et des attentes.
4. **Action** : Informer le personnel du programme stratégique transversal et de son suivi, de l'organigramme, des modifications statutaires ou réglementaires le concernant, via le CoDIR, l'intranet et le bulletin interne.
5. **Action** : Établir, pour chaque agent, et sur base du profil de fonction, un plan de formations et le lui communiquer.
6. **Action** : Réfléchir aux possibilités de fins de carrière.
7. **Action** : Valoriser, notamment via l'Intranet et via les chefs de service, les projets et réalisations des différents services communaux.
8. **Action** : Développer des activités de team building avec le personnel.
9. **Action** : Mettre à disposition du personnel des infrastructures spécifiques et adaptées, en tenant compte des moyens budgétaires disponibles.

Objectif opérationnel 1.2 : Susciter la créativité, garantir la transversalité et développer une culture de management de projets et d'amélioration continue.

10. **Action** : Responsabiliser les directeurs (chefs de service) au management d'équipe et de sensibiliser le chef de projet ou l'agent traitant afin qu'il assure un suivi complet de son projet.
11. **Action** : Former les responsables à la gestion de projets et au management.
12. **Action** : Via le CoDIR, informer le plus tôt possible des attentes des autorités communales et organiser en son sein des réunions thématiques ouvertes à tous afin de garantir les transversalités et collaborations nécessaires à la concrétisation des objectifs.
13. **Action** : Assurer des synergies entre les différents services sur les projets multidisciplinaires.
14. **Action** : Développer la communication en interne afin d'assurer une bonne connaissance par tous les agents de la concrétisation des projets.

Objectif opérationnel 1.3 : Permettre à chaque service de se sentir concerné par les défis financiers futurs.

15. **Action** : Selon une procédure à définir, inviter chaque service à établir son plan d'actions annuel, à classer prioritairement ses objectifs et à évaluer l'impact financier de ceux-ci dans un souci constant de recherche de subsides ou de voies alternatives de financement.
16. **Action** : Présenter au comité de direction tout nouveau projet de grande ampleur afin que celui-ci puisse en mesurer l'utilité, la rentabilité éventuelle et l'impact financier.
17. **Action** : Solliciter l'avis de la Directrice financière avant d'accepter l'inscription à l'ordre du jour d'une assemblée d'un dossier susceptible d'engendrer des répercussions financières.
18. **Action** : Informer et rappeler régulièrement au personnel et aux associations occupant des infrastructures communales ou du CPAS les « règles de bonne conduite » en matière d'économies d'énergie (chauffage, éclairage, eau, consommation des véhicules, etc.).
19. **Action** : Poursuivre la gestion efficace du matériel mis à la disposition des travailleurs via la pérennisation des actions menées au niveau du magasin créé au niveau de la DO5 – Technique et de l'économat sur le plan administratif.

Objectif opérationnel 1.4 : Mettre en place un système de contrôle interne.

20. **Action** : Actualiser ou établir les procédures utiles et écrites pour chaque service en fonction du service à rendre au citoyen et veiller à leur respect intégral.
21. **Action** : Organiser une fois par semestre une réunion des responsables de services concernés et des directeurs d'écoles afin de faire le point sur l'évolution générale de l'administration (dossiers importants, le personnel, etc.).
22. **Action** : Lors de ces réunions, inviter la Directrice financière à faire le point sur l'évolution de la consommation des crédits alloués à chaque service, pour ce qui concerne les dépenses ordinaires.
23. **Action** : En fonction d'indicateurs prédéfinis pour chaque service dans le cadre du PST, analyser la réalisation des objectifs et évaluer quantitativement et qualitativement le travail effectué.
24. **Action** : Organiser, pour et par les chefs de service, des formations internes transversales, sur des thèmes proposés par les agents et choisis par le Comité de Direction.

Objectif opérationnel 1.5 : Amener l'administration en phase avec son temps : Moderniser le fonctionnement de l'administration et son organisation structurelle.

25. **Action** : Responsabiliser les services dans la gestion intégrale de leurs dossiers (création, délibération, exécution, suivi) sur base de procédures déterminées et transmises aux agents dans un objectif de dématérialisation.
26. **Action** : Assurer la traçabilité des documents.
27. **Action** : Assurer un suivi des demandes endéans les 5 jours ouvrables via au minimum l'envoi d'un accusé de réception.
28. **Action** : Garantir les nouvelles missions légales.

29. **Action** : Organiser un e-guichet sur le site internet pour l'obtention de documents administratifs et le retour de plaintes ou demandes d'information, tout en veillant à préserver l'emploi.
30. **Action** : Mener une réflexion globale sur l'aménagement des locaux disponibles.
31. **Action** : Mener une réflexion sur les avantages et inconvénients du maintien du système de pointage dans ses composantes actuelles et poursuivre par une étude sur le télétravail.
32. **Action** : Dématérialiser le système de congés et rationaliser les démarches.
33. **Action** : Prévoir des formations informatiques de remise à niveau pour les agents.
34. **Action** : Poursuivre l'informatisation des notes et points collègue et conseil pour tendre vers un zéro papier.
35. **Action** : Optimiser les ressources et revoir les accès à certains logiciels informatiques.
36. **Action** : Étudier les avantages d'acquérir des logiciels informatiques spécifiques.

Objectif stratégique 2 : Être une administration à l'écoute et au diapason avec le citoyen, les associations et les entreprises.

Objectif opérationnel 2.1 : Rapprocher l'administration communale du citoyen.

37. **Action** : Informer les citoyen.ne.s par les outils de communication (Internet, bulletin, Facebook, etc.) et des séances périodiques thématiques d'information.
38. **Action** : Améliorer les lieux d'accueil ouverts au public (fléchage, pictogrammes, accessibilité PMR, etc.).
39. **Action** : Pour les services rendus à un guichet, étudier la possibilité d'éviter de longues files d'attente par la mise à disposition de bornes ou autre matériel informatique capable de délivrer le document ou le renseignement souhaité.
40. **Action** : Simplifier les démarches administratives pour le citoyen.
41. **Action** : Se rendre à domicile lorsque cela peut aider le citoyen et ne pas mettre en péril le fonctionnement des services.
42. **Action** : Identifier les zones pertinentes de l'entité et y installer du Wifi gratuit.
43. **Action** : Moderniser et optimiser le service de l'accueil.
44. **Action** : Mener une réflexion au sein de l'administration afin de trouver un moyen de sensibiliser les citoyen.ne.s au travail des fonctionnaires et de valoriser celui-ci.
45. **Action** : Réfléchir à une meilleure gestion des heures d'ouverture des différents services connexes.

Objectif opérationnel 2.2 : Accueillir et traiter équitablement chaque citoyen, sans la moindre discrimination.

46. **Action** : Garantir un accueil et un accompagnement de qualité au sein des services communaux pour les personnes souffrant d'un handicap.
47. **Action** : Organiser des formations spécifiques du personnel communal à l'accueil des personnes en situation de handicap.

48. **Action** : Mettre en place un accueil multi tâches de qualité qui répond aux attentes des citoyen.ne.s et encourager le personnel amené à être en contact avec le public à apprendre les langues (notamment des signes).
49. **Action** : Lors de la construction, de l'aménagement ou de la transformation d'un bâtiment ou d'un espace public, être attentif à l'accessibilité pour les personnes âgées, souffrant d'un handicap ou étant à mobilité réduite.

Objectif opérationnel 2.3 : Consommer de manière durable et favoriser le recours aux énergies renouvelables.

50. **Action** : Lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments communaux, prévoir des mesures énergétiques conformément aux prescrits de la convention des maires.
51. **Action** : Limiter la production de déchets dans notre administration via la mise en application du Plan Local de Propreté et de la Charte des Achats Publics Responsables au sein des pouvoirs locaux.
52. **Action** : Examiner la possibilité d'investir dans du matériel ou des matériaux écoresponsables.
53. **Action** : Réduire les déplacements des véhicules et poursuivre le verdissement de la flotte.
54. **Action** : Inciter le personnel à se rendre au travail en transports en commun, en co-voiturage, à vélo ou à pied.
55. **Action** : Mise à disposition du personnel de modes de déplacement alternatifs pour les trajets intrinsèques.
56. **Action** : Réaliser le plan de déplacement doux pour l'administration (indemnité vélo et co-voiturage, sensibilisation et semaine de la mobilité, appel à projets concernant le verdissement de la flotte publique, garage à vélo...).
57. **Action** : Doter les services administratifs d'un outil performant grâce à la numérisation du courrier et des dossiers (Diminuer la consommation de papier et éviter de multiplier les envois de courrier).

Objectif stratégique 3 : Être une administration efficiente qui envisage son action de manière globale et intégrée avec ses partenaires institutionnels.

Objectif opérationnel 3.1 : Poursuivre et développer des synergies entre l'administration communale et celle du Centre Public de l'Action Sociale (CPAS).

58. **Action** : Maintenir et développer les synergies déjà mises en place entre le CPAS et la Commune.
59. **Action** : Inventorier les services et domaines d'actions afin d'optimiser le service et rationaliser les administrations dans un souci d'économie d'échelle (profil du personnel en place, tâches, fonctions, affectation, temps, mobilité interne, etc.).
60. **Action** : Favoriser la communication entre les agents des deux administrations, entre autres par la mise en place d'un réseau intranet commun et de CoDIR communs plus réguliers.
61. **Action** : Étudier la faisabilité de regroupements de services remplissant les mêmes missions au sein des deux administrations chaque fois que cette réorganisation sera de nature à accroître

l'efficacité de ces services, à améliorer la qualité du service au citoyen et à réaliser des économies.

- 62. **Action** : Mutualiser le patrimoine matériel et immobilier dans un souci de rentabilité et d'efficacité.
- 63. **Action** : Créer des synergies dans des actions communes.
- 64. **Action** : Créer des synergies lors de l'organisation de formations.

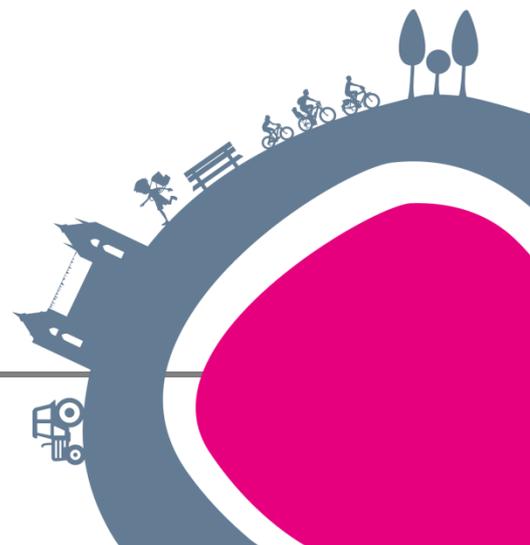
Objectif opérationnel 3.2 : Maintenir et développer des synergies avec les ASBL et les régies communales.

- 65. **Action** : Mettre en place les conditions du win-win via l'organisation périodique de rencontres entre le comité de direction et les responsables administratifs des ASBL et des Régies communales.
- 66. **Action** : Veiller au respect des obligations de chacune des parties lorsqu'un contrat de gestion a été conclu.

Objectif opérationnel 3.3 : Intensifier les synergies entre la Zone de secours, la Zone de police, le CPAS et l'administration communale.

- 67. **Action** : Améliorer l'échange d'informations via une plateforme commune.
- 68. **Action** : Créer des synergies et de la transversalité entre les partenaires.
- 69. **Action** : Organiser des réunions régulières entre ces différents acteurs.

SYNERGIES Ville & CPAS



Objectif stratégique 2 : Etre une entité éco-sociale qui garantit un cadre de vie de qualité sur tout son territoire.

Objectif opérationnel 2.4 : Permettre aux générations actuelles et futures d'accéder à un logement de qualité.

Action 52 : Renforcer l'offre de logements à loyers modérés via le Plan Quinquénaire du logement, la société publique Haute Senne Logement, l'Agence Immobilière Sociale (AIS) ou tout autre dispositif, en veillant à préserver la mixité sociale sur l'ensemble du territoire.

Action 53 : Créer des logements d'urgence / de transit, notamment pour les personnes en grande difficulté, les femmes victimes de violences conjugales, les personnes victimes d'un incendie, etc.

Action 55 : Lutter contre les habitations inoccupées et poursuivre une politique de logements de qualité.

Objectif opérationnel 2.5 : Devenir une ville modèle en matière de développement durable.

Action 57 : Poursuivre la mise en œuvre du PAEDC avec pour objectif la neutralité énergétique à l'horizon 2050.

Objectif stratégique 3 : Etre une entité qui garantit l'épanouissement des enfants et des jeunes, à l'école et en dehors.

Objectif opérationnel 3.2 : Assurer, développer et enrichir l'accueil extrascolaire et la politique de la petite-enfance.

Action 74 : Anticiper les besoins en accueil de la petite enfance.

Action 75 : Anticiper les besoins en activités extrascolaires.

Objectif stratégique 6 : Etre une entité qui vit et qui bouge.

Objectif opérationnel 6.1 : Soutenir et promouvoir la vie associative sur l'ensemble de l'entité.

Action 109 : Intensifier la politique de mise à disposition de l'ensemble des locaux communaux disponibles (Ville, CPAS, écoles, maisons de village, etc.).

Objectif opérationnel 6.4 : Favoriser la réappropriation de l'espace public par la population dans une dynamique festive.

Action 127 : Mettre sur pied un « quartier d'été » durant une partie des vacances scolaires, en partenariat avec le secteur associatif.

Objectif stratégique 7 : Etre une entité qui garantit l'égalité des chances et soutient les personnes en difficulté.

Objectif opérationnel 7.1 : Informer et garantir à tou.te.s les citoyen.ne.s l'accès aux droits fondamentaux.

Action 131 : Mettre en œuvre le Plan de Cohésion Sociale, notamment en développant le travail des acteurs sociaux dans les quartiers en collaboration avec les associations locales.

Action 132 : Maintenir et développer l'aide sociale complète proposée par le CPAS (mécanismes des « articles 60 et 61 », insertion professionnelle, aides à domicile, aides juridiques, logement, etc.), visant l'accès de tout.e citoyen.ne aux droits fondamentaux et à une vie digne.

Action 133 : Organiser l'opération « Été solidaire » en synergie avec le CPAS.

Action 134 : Maintenir un soutien au dépannage alimentaire.

Action 135 : Communiquer sur le soutien que peut apporter le CPAS afin de mieux informer la population sur ses droits sociaux.

Action 136 : Intensifier les actions de prévention du surendettement.

Action 137 : Soutenir les initiatives telles que les magasins coopératifs ou épiceries sociales afin de faciliter l'accès à la nourriture saine.

Objectif opérationnel 7.2 : Promouvoir la santé sur le plan local.

Action 140 : Mettre sur pied une plateforme d'échanges rassemblant le CPAS et les acteurs de la première ligne de soins.

Objectif opérationnel 7.3 : Garantir le bien-être des seniors.

Action 142 : Développer des projets intergénérationnels en lien avec les maisons de repos et les écoles sonégiennes et valoriser l'expérience de nos seniors dans la vie communale.

Action 144 : Développer toutes les aides permettant à nos aînés de rester le plus longtemps possible à domicile, tout en luttant contre leur isolement.

Objectif opérationnel 7.5 : Lutter quotidiennement contre les discriminations et les intolérances de toutes sortes.

Action 149 : Développer des actions et animations multiculturelles et de rapprochement interculturel avec les services sociaux, le milieu associatif et le Plan de Cohésion Sociale (ateliers d'échanges culinaires, parentalité, législation belge, pratiques locales et nationales, etc.) visant à l'intégration.

Action 150 : Maintenir et développer la collaboration avec les centres d'accueil et d'intégration des populations étrangères.

Action 151 : En partenariat avec le Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre (CéRAIC), le service « Etrangers » de la Ville, le Plan de Cohésion Sociale, le milieu associatif (alphabétisation, hébergements, etc.) et le CPAS (service des étrangers et service d'insertion sociale), réfléchir à la mise à disposition d'un lieu d'accueil, notamment pour les primo-arrivants.

Action 152 : Poursuivre la mise en œuvre de la Charte de l'Égalité des Chances.

Objectif stratégique 9 : Etre une entité qui garantit la sécurité de ses citoyen.ne.s sur l'ensemble de son territoire.

Objectif opérationnel 9.1 : Préserver le sentiment de sécurité et lutter contre les incivilités.

Action 184 : Développer un travail pluridisciplinaire (services sociaux, service environnement, gardiens de la paix, police et Société d'habitations sociales) dans les quartiers plus sensibles en terme de convivialité et de mentalité : actions propreté, citoyenneté, fête des voisins et animations de quartier, amélioration et aménagement des lieux (mobilier urbain, espaces verts, etc.), solidarité, coresponsabilité et respect entre voisins.

Action 187 : Poursuivre le projet de plateforme de sécurité qui regroupe l'ensemble des parties prenantes (police, écoles, PCS, maisons des jeunes, gardiens de la paix, CPAS...).

Objectif stratégique 3 : Être une administration efficiente qui envisage son action de manière globale et intégrée avec ses partenaires institutionnels.

Objectif opérationnel 3.1 : Poursuivre et développer des synergies entre l'administration communale et celle du Centre Public de l'Action Sociale (CPAS).

Action 58 : Maintenir et développer les synergies déjà mises en place entre le CPAS et la Commune.

Action 59 : Inventorier les services et domaines d'actions afin d'optimiser le service et rationaliser les administrations dans un souci d'économie d'échelle (profil du personnel en place, tâches, fonctions, affectation, temps, mobilité interne, etc.).

Action 60 : Favoriser la communication entre les agents des deux administrations, entre autres par la mise en place d'un réseau intranet commun et de CoDIR communs plus réguliers.

Action 61 : Étudier la faisabilité de regroupements de services remplissant les mêmes missions au sein des deux administrations chaque fois que cette réorganisation sera de nature à accroître l'efficacité de ces services, à améliorer la qualité du service au citoyen et à réaliser des économies.

Action 62 : Mutualiser le patrimoine matériel et immobilier dans un souci de rentabilité et d'efficacité.

Action 63 : Créer des synergies dans des actions communes.

Action 64 : Créer des synergies lors de l'organisation de formations.

Objectif opérationnel 3.3 : Intensifier les synergies entre la Zone de secours, la Zone de police, le CPAS et l'administration communale.

Action 67 : Améliorer l'échange d'informations via une plateforme commune.

Action 68 : Créer des synergies et de la transversalité entre les partenaires.

Action 69 : Organiser des réunions régulières entre ces différents acteurs.